



Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes

TORONTO, le 24 juillet 2018 - L'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) se réjouit du lancement récent de la deuxième phase du Projet de Passeport européen de qualifications pour les réfugiés (EQPR) dirigé par le Conseil de l'Europe et a convenu de poursuivre la collaboration dans l'espoir de faciliter la vie des personnes réfugiées qui cherchent à faire reconnaître leurs diplômes d'études au Canada.

Les membres de l'ACSED ont convenu en principe d'accepter les documents de l'EQPR remis aux candidates et candidats, dans l'éventualité où ces documents soient présentés à leurs organismes au Canada pour examen. Les documents de l'EQPR serviront de base à la préparation d'un nouveau rapport d'évaluation destiné aux candidates et candidats pour faire en sorte que les documents soient acceptés par les organismes compétents en matière de reconnaissance au Canada, soit les établissements d'enseignement, les associations et organismes de réglementation professionnelle, les autorités de l'immigration et les employeurs. En outre, quelques évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études employés par certains membres de l'ACSED suivront une formation sur la méthodologie de l'EQPR aux côtés de leurs collègues des réseaux ENIC-NARIC. Ils participeront ensuite à des séances d'évaluation avec des personnes réfugiées souhaitant obtenir un EQPR.

Le Conseil de l'Europe, qui assume conjointement les fonctions de secrétariat de la [Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne](#) (la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance), coordonne le projet d'EQPR. Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) a été invité à prêter son expertise au groupe de coordination du projet, aux côtés des membres des réseaux ENIC-NARIC en Allemagne, en Arménie, en France, en Grèce, en Italie, en Norvège, dans les Pays-Bas et au Royaume-Uni ainsi qu'avec le ministère grec de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires religieuses. La méthodologie de l'EQPR, qui se fonde sur un entretien structuré, permet d'évaluer chez les personnes réfugiées les qualifications qui ne peuvent être entièrement documentées et vérifiées auprès des autorités qui les ont délivrées. La formule de l'EQPR vise à en faciliter l'utilisation à l'intérieur comme à l'extérieur du pays d'accueil où la personne s'est initialement réfugiée. La mobilité future du titulaire d'un EQPR devrait être facilitée puisque ce document élimine la nécessité d'évaluer de façon répétée les mêmes qualifications. Les résultats de l'évaluation énoncés dans l'EQPR ne demeurent qu'un avis de spécialiste et ne constituent pas une décision juridiquement contraignante sur la reconnaissance. L'utilisation de l'EQPR pour éclairer la prise d'une décision sur la reconnaissance reste à la discrétion des organismes compétents en matière de reconnaissance.

L'EQPR a été mentionné comme pratique exemplaire dans le texte subsidiaire récemment adopté sur l'évaluation et la reconnaissance des diplômes d'études des personnes réfugiées, déplacées ou assimilées aux réfugiés dans le cadre de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance. Il a également été cité dans les pratiques exemplaires et lignes directrices publiées dernièrement dans le cadre de l'initiative « Évaluation des qualifications des personnes réfugiées » du CICDI.

Conformément au [Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux](#) (CAQ) et à la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance, les membres de l'ACSED publient des [rapports d'évaluation à des fins générales](#) qui présentent des opinions de spécialistes non contraignantes concernant l'évaluation de diplômes d'études délivrés en dehors du Canada. Ces rapports sont en grande partie utilisés par les autorités compétentes en matière de reconnaissance au Canada qui ont besoin d'aide dans le cadre des procédures d'authentification et de comparabilité des documents. Ces autorités s'appuient donc sur les rapports de l'ACSED pour informer leurs décisions exécutoires au sujet des candidates et candidats formés à l'extérieur du Canada qui souhaitent s'installer au Canada pour y travailler ou y étudier. L'ACSED a soutenu des millions de personnes formées à l'étranger souhaitant recevoir une évaluation équitable de leurs diplômes d'études au Canada.

L'ACSED est composée de six membres : le *Comparative Education Service* (CES); le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS); l'*International Qualifications Assessment Service* (IQAS); l'*International Credential Evaluation Service* (ICES); le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI); et *World Education Services* (WES) Canada.

Le CICDI est une unité du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et sert de centre national d'information du Canada aux termes des conventions de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications. Il facilite l'adoption des pratiques exemplaires définies par ces conventions et assume les fonctions de secrétariat de l'ACSED. Le précurseur de l'ACSED était le Comité des services d'évaluation provinciaux (CSEP), un comité du CMEC formé au milieu des années 1990 pour aider le Canada à respecter ses engagements aux termes des conventions de l'UNESCO.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web de l'ACSED à CanAlliance.org et la [Foire aux questions](#) du CICDI sur la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance.

Renseignements

M. Michael Ringuette
Coordonnateur, CICDI
Secrétariat de l'ACSED
Tél. : 416 962-9725
Courriel : m.ringuette@cmecc.ca